

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 septembre 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Etaient présents : I. LARDIN J.P. MARTIN R. VOIZEUX
 G. CASTENETTO R. LEMOINE J.P. MUGNIER
 S. GALDO F. LAUNOIS H. KWASIAK
 F. BOUARD A. LASSERTEUX M. PARISEL
 G. VILLEMIN S. DOLEGEAL

Etait excusée : M. KHOURI

Secrétaire de séance : S. GALDO

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ADHESION AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE VOIERIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Mme le maire sollicite l'autorisation de renouveler la convention , pour un montant de 420,75 € avec le Conseil Départemental, permettant d'obtenir l'assistance technique voirie et aménagement du territoire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LES POTEAUX INCENDIE

Mme le maire demande l'autorisation de renouveler le contrat de prestation de service avec la SUEZ pour la vérification des poteaux incendie.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX ET LES SUBVENTIONS

Fin de l'enfouissement des réseaux de la rue d'Alsace.

City stade : les travaux du terrain multisports se terminent, il reste à reprendre la pose du gazon synthétique. Pour ce projet, toutes les subventions demandées ont été accordées, soit un financement de 80% : DETR : 20%, CONSEIL DEPARTEMENTAL : 10% et AGENCE DU SPORT : 50%. 6 921 € restent à charge de la commune.

Aire de jeux : les travaux doivent débiter prochainement. Les subventions demandées ont été accordées ; soit 80% de financement : DETR : 25%, REGION : 20%, CONSEIL DEPARTEMENTAL : 20%, VALECO : 15%. 6819 € restent à charge de la commune

La rénovation de la toiture de l'église débutera en 2023. Des subventions ont été sollicitées mais la commune aura un reste à charge de 18 361 €. Un partenariat avec la Fondation du Patrimoine est mis en place et un appel aux dons sera lancé par la commune.

POINT FINANCIER

Les postes de dépenses et de recettes, des budgets de fonctionnement et d'investissement sont conformes aux prévisions.

POINT SUR LA REPRISE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

La planification des interventions est en cours. Un arrêté municipal réglera l'accès au cimetière pendant la durée des travaux.

AFFOUAGES

Les inscriptions ont lieu jusqu'au 15 novembre aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Le tirage au sort pour l'attribution des lots aura lieu début décembre.

ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE

31/10 : halloween → défilé dans le village puis lecture de contes pour les plus petits et loto d'halloween pour les enfants à partir de 6 ans.

11/11 : Cérémonie au monument aux morts à 11h, suivi de l'apéritif offert aux participants et repas dansant gratuit pour les personnes de 60 ans et plus de la commune.

18/11 : soirée beaujolais.

18/12 : spectacle de Noël à 15h à la salle des fêtes

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Eclairage public :

Le plan de sobriété énergétique a été annoncé par le gouvernement. Son objectif : une réduction de 10% de la consommation d'énergie d'ici 2024. Il concerne l'ensemble de la société : Etat, entreprises, collectivités et citoyens.

L'éclairage public est un axe de réduction de la consommation d'énergie.

Aussi, après un long débat, les membres du conseil municipal se sont prononcés, avec 10 voix « pour » et 4 abstentions, pour l'extinction de l'éclairage public dans toute la commune, de minuit à 5h.

Le conseil municipal a décidé de constituer une commission pour réfléchir sur les économies énergétiques de fonctionnement à réaliser dans la commune.

- **Taxe d'aménagement** : la nouvelle loi de finances impose à la commune de reverser une partie de cette taxe à l'agglomération de Chaumont. Une réunion est prévue prochainement avec l'Agglomération à laquelle Mme le Maire et la 1ere adjointe en charge des finances participeront.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 00 heures 15.